



## Visites du logement pendant absence locataire

Par **xelacin**, le **03/08/2008** à **15:29**

Bonjour,

j'ai donné mon préavis et l'agence effectue les visites 2h/jour en notre présence selon la loi. Mais nous partons en vacances 1 semaine le 9/08 et sommes pas chauds du tout pour laisser visiter l'appartement en notre absence pour 2 raisons :

- 1- le droit à la vie privée (pas envie que les gens fouillent et retournent ou piquent des trucs).
- 2- qui est responsable en cas de vol ou casse et mon assurance couvre-t-elle cela (j'en doute).

Bref, les visites en notre présence oui en notre absence non.

Après avoir parcouru nombre de forums sur le sujet les réponses sont toujours les mêmes: obligation du droit de visite 2h x jours sur 6j/semaine. OK

mais

violation de domicile si pénétration sans autorisation. OK

Conflit de lois non ?

Laquelle supplante l'autre, jurisprudence et/ou texte à l'appui. Pardon de dire cela mais il y a beaucoup d'avis personnels (tu devrais laisser tes clés, etc...) or, c'est la loi qui prévaut pas les je pense que...

Pour l'instant c'est assez kafkaïen comme situation. On dirait que les 2 lois se bloquent mutuellement. Qui à raison ?

Merci d'avance.